

### **Mesures fiscales sélectives**

Les mesures fiscales sélectives ont pour effet d'accorder des subventions sous forme d'avantages spéciaux à l'intention d'entreprises nationales, d'industries, d'activités ou de régions désignées, et elles sont susceptibles de perturber le commerce international. Les industries américaines peuvent tirer parti de mesures fiscales sélectives, parmi les plus généreuses, qui se concrétisent par des mesures de report de l'impôt comme le Programme des entreprises de vente à l'étranger, qui permet le report permanent de l'impôt sur certains revenus liés aux exportations.

### **Taxes sur l'alcool**

La Loi générale de 1990 sur l'ajustement du Budget offre des exemptions importantes de la taxe d'accise à la plupart des producteurs de bière et de vin des États-Unis. Plusieurs États offrent aussi d'importantes exemptions de la taxe d'accise aux producteurs locaux. L'effet cumulatif de telles mesures pour les petites brasseries new-yorkaises, par exemple, équivaut à un abattement fiscal de plus de 17 \$ par baril de bière. Les brasseurs et viticulteurs canadiens qui envoient leurs produits aux États-Unis sont désavantagés par ces subventions.

### **Interventions du Canada**

Les mesures fiscales applicables aux sociétés non résidentes font actuellement l'objet de discussions avec les représentants américains, tandis que la question des taxes sur l'alcool a récemment été soumise à l'attention d'un groupe spécial du GATT réuni à la demande du Canada.

## **XI. RÉPONSES CANADIENNES AUX OBSTACLES AMÉRICAINS**

Tel que noté dans chacun des chapitres précédents, le Canada prend des mesures spécifiques, aux niveaux multilatéral et bilatéral, pour éliminer les obstacles au commerce dressés par les États-Unis. L'Uruguay Round et les négociations sur le libre-échange nord-américain donnent des possibilités d'éliminer les mesures qui réduisent les exportations canadiennes. De plus, les gouvernements du Canada et des États-Unis se consultent régulièrement, au niveau de la Commission ministérielle mixte créée par l'ALE, pour tenter de régler les problèmes commerciaux particuliers qui surgissent.